Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 11 février 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	***Nom***
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux **ABSENTE**
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

ORDRE DU JOUR

- Remise des bourses pour la Fondation de l'Élite sportive et culturelle de Saint-Césaire **(19 h 20)**
- Mot de bienvenue

1. Ordre du jour / adoption
2. Procès-verbal du 14 janvier 2024 / Adoption
3. Comptes payés et payables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. Contrats artistiques relatifs aux spectacles de la saison estivale prochaine / Octroi
5. Contrat entretien préventif 2025-2026 bassin de contact rue McLean / Octroi
6. Contrat remplacement de l'échangeur de chaleur de la piscine – ajustement des frais / Octroi
7. Mandat de révision du projet de l'Aréna / Octroi

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. MRC de Rouville / Quotes-parts 2025
9. Taxes foncières – Radiation de soldes / Approbation
10. Cahier publicitaire spécial dans la Voix de l'Est / Octroi version numérique
11. Ajustement du régime d'épargne-retraite (REER) collectif / Postes-cadres
12. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 317 modifiant le Règlement 2019-267 de tarification pour la fourniture d'un conteneur à ordures ménagères dédié aux propriétaires des immeubles situés sur la portion privée du rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire
13. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité en milieu de travail / Adoption

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

14. Offre de service nouvelle version Plan municipal de sécurité civile (PMSC) / Octroi
15. Poste de pompière du service de Protection et de Secours civil / fin d'emploi - départ
16. Formation inspection avancée des équipements SSI / Octroi mandat
17. Matériaux pour le site de pratique d'entraînement pour l'équipe d'intervention rapide (RIC) / Achat
18. Entente intermunicipale en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) / Autorisation signature
19. Ajustement salarial greffière adjointe Cour municipale / contrat d'accompagnement

TRAVAUX PUBLICS

Voirie

20. Poste de journalier 2 permanent au service des Travaux publics / Embauche
21. Poste de journalier 2 temporaire au service des Travaux publics / Embauche
22. Abreuvoirs au parc Guillet et au parc Cécile / Achat
23. Équipement carré de sable au parc du Complexe sportif / Achat
24. Équipement informatique – ordinateur portable pour contremaître / Achat
25. Mandat pour analyses des eaux du dépôt à neige 2025 à 2027 / Octroi

URBANISME

26. Demande de dérogation mineure DM-01-2025 / Distance séparatrice opposable à une installation d'élevage (pondoir)
27. Demande d'autorisation DA-01-2025 pour une aliénation en zone agricole sur le lot 1 593 909 / Recommandation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
28. Implantation d'une tour de radiocommunication et de radiodiffusion par Bell Mobilité Inc. projetée à l'immeuble sis au 1100, rue Leclaire, portant le numéro de lot 1 592 865 et situé en zone nº 407 / Demande d'appui
29. Membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme / Nouvelle nomination
30. Étude d'impact sur les déplacements en prévision de l'ouverture de rue - Parc industriel – zone nº 409 / Octroi

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

31. Soccer 2025 - Tarification pour les inscriptions / Approbation
32. Bibliothèque thermopompe / Achat
33. Poste de responsable de la bibliothèque municipale / Embauche
34. Politique d'incitation aux activités sportives, artistiques et culturelles de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Affaires nouvelles

35. CAB de Saint-Césaire : projet de salle communautaire et projet d'amélioration des infrastructures d'entreposage / Appui

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

Correspondances

36. Liste de correspondance

Communication du maire

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2025-02-032

Ordre du jour / Adoption

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par la greffière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-033

Procès-verbal du 14 janvier 2025 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025 soit et est adopté tel que rédigé.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-034

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n^{os} : S12828 à S12831 S12924 à S12947	
62523 à 62535 62565 à 62612	**605 758,16 $**
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n^{os} : S12948 à S13032	
62613 à 62630	**576 769,57 $**

Séance ordinaire du 11 février 2025

Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n°s 4FD000220 à 4FD000255 à 4RV000010 à 4RV000015	**59 603,23 $**
Factures n°s 5FD000001 à 5FD000006	**48 730,09 $**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions
Conformément au règlement sur la régie interne des séances, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution 2024-02-035

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale et d'assistante greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Les contrats artistiques suivants, tous relatifs à la présentation de spectacles lors de la saison estivale prochaine, sont conclus pour un total de 31 800 $, plus les taxes :
  - Les Productions Girafe;
  - Productions Harmonie;
  - Productions Pierre Cormier;
  - Productions Zeb;
  - Sphère Musique Inc.
- Octroi d'un mandat à Servisys inc. pour de l'entretien préventif (2025-2026) concernant le bassin de contact au 1182, rue McLean, au coût de 1 870 $, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission 3113 datée du 10 avril 2024.
- Octroi d'un mandat à Servisys inc. concernant un ajustement des frais de la résolution 2024-12-404 pour le remplacement de l'échangeur de chaleur et de la valve de contrôle au Complexe sportif, au coût total de 23 205 $, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la facture 33654 datée du 12 décembre 2024.
- Octroi de mandats à différents intervenants pour des honoraires professionnels afin de réviser les coûts dans le cadre du projet de construction d'un aréna : BGLA inc. travaux en architecture, au coût de 6 956,88$, plus les taxes, Genecor Expert-Conseil inc. travaux en ingénierie, au coût de 3 400 $, plus les taxes et Axys consultants inc. travaux de structure, au coût de 3 600 $, plus les taxes, pour un coût total de 13 956,88 $, plus les taxes.

Résolution 2025-02-036

MRC de Rouville / Quotes-parts 2025

Considérant les montants des quotes-parts 2025 à payer par la Ville de Saint-Césaire à la MRC de Rouville, tels que décrits aux résolutions suivantes:

Séance ordinaire du 11 février 2025

Résolution	Partie du budget	Quote-part
25-01-031	1	828 962 $
25-01-034	4	6 540 $
25-01-035	5	42 012 $

Considérant le règlement de la MRC de Rouville nº 344-24 relatif à la répartition des dépenses de la MRC de Rouville et au paiement des quotes-parts et lequel permet de payer des montants de quotes-parts en plusieurs versements ainsi que celui relatif à la répartition des dépenses de cours d'eau de la MRC, nº **223-06**;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que :

- les montants des quotes-parts payables à la MRC de Rouville dont l'échéance est le 31 décembre 2025, soient payés en douze (12) versements égaux, au plus tard, le dernier jour de chaque mois de l'année 2025, le tout en vertu de l'article 11 dudit Règlement 344-24 relatif à la répartition des dépenses de la MRC de Rouville et au paiement des quotes-parts;

- les montants des quotes-parts payables à la MRC de Rouville dont l'échéance n'est pas le 31 décembre 2025, tels les ICI (immeubles industriel, commercial, institutionnel), les radios et tours en sécurité incendie ainsi que les travaux de cours d'eau, soient payés au plus tard, à la date d'échéance inscrite sur la facture transmise à la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-037

Taxes foncières - Radiation de soldes / Approbation

Considérant le rapport de la technicienne en taxation en janvier 2025;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la technicienne en taxation de radier les petits soldes de taxes foncières des matricules suivants pour l'exercice 2025, le tout représentant une somme de moins de 10 $:

Matricule	Taxation 2025
4328-52-8049-1	0,61 $
4328-61-7660-7	0,61 $
4330-63-2864-2	0,61 $
4330-64-3423-4	0,61 $
4330-74-1522-4	0,61 $
4330-74-3226-0	0,61 $
Total	3,66 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

Résolution 2025-02-038

Cahier spécial sur Saint-Césaire dans la Voix de l'Est / Octroi version numérique

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer à la Voix de l'Est au coût de 1 865 $ plus les taxes, l'élaboration d'un cahier spécial sur la Ville de Saint-Césaire en version numérique, incluant une publicité sur la page d'accueil de leur site Web ainsi qu'une campagne de promotion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-039

Ajustement du régime d'épargne-retraite (REER) collectif des postes-cadres

Considérant les ententes de principe intervenues entre la Ville et les employés Cols bleus et Cols blancs;

Considérant qu'une clause dans ces ententes prévoit une majoration de la participation des employés et de l'employeur au REER collectif à un taux maximum de huit pour cent et d'aucun plafond de cotisation de la part de l'employeur;

Considérant que cette clause est effective depuis le 1er janvier 2025 pour les employés Cols bleus et Cols blancs;

Considérant que l'entente des postes-cadres se termine le 31 décembre 2025;

Considérant que la Ville souhaite également autoriser cette clause aux cadres municipaux en attendant la négociation d'une entente de principe lorsqu'elle viendra à échéance, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2025;

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de permettre aux cadres municipaux de participer au régime d'épargne-retraite collectif de la Ville à un taux maximum de huit pour cent, sans plafond de cotisation de la part de l'employeur, conformément aux ententes de principes intervenues entre la Ville, les Cols bleus et les Cols blancs.

Il est également résolu que cette participation soit rétroactive au 1er janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Avis de motion pour le Règlement nº 317 modifiant le Règlement nº 2019-267 de tarification pour la fourniture d'un conteneur à ordures ménagères dédié aux propriétaires des immeubles situés sur la portion privée du rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement nº 317 modifiant le Règlement no 2019-267 de tarification pour la fourniture d'un conteneur à

ordures ménagères dédié aux propriétaires des immeubles situés sur la portion privée du rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement a pour objet de modifier certains aspects du règlement original afin de rendre la gestion et l'exécution de celui-ci plus opérationnelles;

En conséquence, **avis de motion** est donné par la conseillère Madame Claudie Létourneau à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « Règlement 317 modifiant le Règlement no 2019-267 de tarification pour la fourniture d'un conteneur à ordures ménagères dédié aux propriétaires des immeubles situés sur la portion privée du rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire ».

Résolution 2025-02-040

Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail / Adoption

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail*, RLRQ c N-1.1 prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a adopté une telle politique le 15 juin 2017 sous la résolution no 2017-06-241 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*, LQ 2024, c 4 ;

Considérant que la Ville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la Ville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

En conséquence, **il est proposé par Michel Deschamps**

Et résolu d'abroger la Politique contre le harcèlement au travail adoptée le 15 juin 2017 sous la résolution nº 2017-06-241.

Il est également résolu d'adopter la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-041

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

Offre de service nouvelle version Plan municipal de sécurité civile (PMSC) / Octroi

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser l'offre de service de StraTJ inc. afin d'élaborer une nouvelle version du Plan municipal de sécurité civile (PMSC) au coût de 2 400 $, plus les taxes, le tout tel qu'il appert de l'entente signée en date du 16 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-042

Poste de pompière du service de Protection et de Secours civil / Fin d'emploi - Départ

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal prend acte du départ au poste de pompière du service de Protection et de Secours civil, de Madame Patricia Jodoin, lequel sera effectif à compter du 13 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-043

Formation inspection avancée des équipements SSI / Octroi mandat

Considérant que la Ville doit annuellement vérifier et inspecter ses équipements de sauvetage technique par une personne qualifiée conformément aux instructions du fabricant selon le *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, DORS/86-304;

Considérant que pour se faire, la Ville souhaite former deux employés municipaux du Service de Protection et de Secours civil afin de conserver l'expertise au sein de l'équipe municipale;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'offre de service de Nouvelle Hauteur inc. afin de former deux employés municipaux du Service de Protection et de Secours civil afin qu'ils obtiennent la certification requise pour inspecter et vérifier les équipements de sauvetage de la Ville de Saint-Césaire, au coût de 2 167 $, plus les taxes, conformément à la soumission numéro 25404.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-044

Matériaux pour le site de pratique d'entraînement pour l'équipe d'intervention rapide (RIC) / Achat

Considérant que la formation pour l'équipe d'intervention rapide (RIC) est prévue cette année en conformité avec les exigences de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (APSAM) et du National fire protection association (NFPA);

Considérant qu'un site de pratique d'entraînement pour le RIC doit être envisagé, puisque ladite formation doit être maintenue annuellement;

Considérant qu'une analyse budgétaire quant à la location d'un site de pratique ou de la construction d'un module a été réalisée;

Considérant qu'il est moins onéreux de procéder à la construction d'un site de pratique qui sera partagé avec la Municipalité de Saint-Damase, dont les coûts seront également répartis avec ladite Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser l'achat de matériaux afin de construire un site de pratique d'entraînement au coût de 3 460 $, plus les taxes, selon l'estimation budgétaire du directeur du service de Protection et de Secours civil par intérim.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-045

Entente intermunicipale en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) / Autorisation signature

Considérant que le 14 janvier dernier, la Ville de Saint-Césaire a adopté la résolution 2025-01-020 signifiant à la Ville de Saint-Pie son intérêt afin d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie;

Considérant que la Ville de Saint-Pie a transmis un avis d'intégration d'une nouvelle ville aux municipalités participant à ladite entente;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire est autorisée à faire partie intégrante de l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie rétroactivement au 1er janvier 2025, selon les termes et les conditions de l'entente signée par toutes les parties concernées;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, avec l'autorité compétente de la Ville de Saint-Pie, l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-046

Ajustement salarial greffière adjointe Cour municipale / contrat d'accompagnement

Considérant que par la résolution 2024-12-409, Madame Francine Gendron offre, au besoin, des services d'accompagnement à titre de greffière adjointe à la Cour municipale;

Considérant que Madame Francine Gendron ne cotise plus aux avantages sociaux de la Ville vu son départ à la retraite;

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu d'ajuster son taux horaire;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser un ajustement salarial de huit pour cent, afin de remplacer les avantages sociaux au contrat de Madame Francine Gendron et ce, rétroactivement au 1er janvier 2025, pour ses services d'accompagnement à la Cour municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-047

Poste de journalier 2 permanent au service des Travaux publics / Embauche

Considérant que Monsieur Christian Manseau a signifié son intérêt pour le poste affiché de journalier 2 temps plein – permanent;

Considérant que Monsieur Christian Manseau a été embauché à titre de journalier 2 temps plein - temporaire par la résolution 2025-01-022 en janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher Monsieur Christian Manseau, au poste de journalier 2 temps plein – permanent au service des Travaux publics à compter du 11 février 2025.

La rémunération associée à ce poste temps plein, col bleu, est établie selon la grille salariale en vigueur et correspond à l'entrée en poste.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-048

Poste de journalier 2 temporaire au service des Travaux publics / Embauche

Considérant l'affichage du poste de journalier 2 temps plein – temporaire au service des Travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Daniel Robert au poste de journalier 2 temps plein – temporaire au service des Travaux publics à compter du 20 janvier 2025.

La rémunération associée à ce poste de col bleu est établie selon l'échelle salariale journalier 2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

Résolution 2025-02-049

Abreuvoirs au parc Guillet et au parc Cécile / Achat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'achat d'abreuvoirs afin de remplacer ceux installés dans le parc Guillet et le parc Cécile, à la compagnie Sani-Fontaines inc. au coût de 11 634 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission nº 3815 datée du 27 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-050

Équipements carré de sable au parc du Complexe sportif / Achat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'achat d'équipements pour le carré de sable au parc du complexe sportif, à Équipements Récréatifs Jambette Inc. au coût de 10 758,60 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission nº 1103552 datée du 27 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-051

Équipement informatique – ordinateur portable pour contremaître / Achat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'achat d'un ordinateur portable pour le contremaître des Travaux publics, à Logimax Service Informatique, au coût de 1 345,40 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 4 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-052

Mandat pour analyses des eaux du dépôt à neige 2025 à 2027 / Octroi

Considérant que la Ville doit procéder à l'analyse de l'eau de surface et souterraine du dépôt à neige chaque année afin de conserver l'autorisation ministérielle relative au dépôt à neige;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat à Eurofins EnvironeX, pour l'analyse de l'eau de surface ainsi que de celle souterraine du dépôt à neige en plus de l'élaboration d'un rapport annuel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, selon la grille des tarifs pour une enveloppe budgétaire de 5 802,20 $, plus les taxes, pour l'année 2025, lesquels tarifs seront augmentés selon l'IPC (l'Indice des prix à la consommation) plus deux pour cent, au 1er janvier 2026 et au 1er janvier 2027, tel qu'il appert de la soumission nº 35597 datée 23 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

Résolution 2025-02-053

Demande de dérogation mineure DM-01-2025 / Distance séparatrice opposable à une installation d'élevage (pondoir)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par Monsieur Jean-Luc Messier, mandataire de ladite demande, concernant la norme établissant la distance séparatrice opposable à une installation d'élevage implantée en zone nº 504, comme prescrit au Règlement de zonage nº 92-2005 et amendements;

Considérant qu'un avis public aux intéressés a été donné le 27 janvier 2025 et diffusé sur le site Web de la Ville et sur le babillard de l'hôtel de ville, établissant la nature et l'effet de ladite dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne ne s'est manifestée à l'égard de la présente lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 11 février 2025;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation du bâtiment d'élevage à une distance de 115 mètres de la résidence sise au 240, rang du Bas-de-la-Rivière Sud, alors que la norme actuellement en vigueur au Règlement de Zonage nº 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance séparatrice à un minimum de 132 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 17 mètres sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que la distance dérogatoire est calculée sur la section du bâtiment implantée en 2020, pour laquelle tout déplacement, outre une démolition, s'avère impossible. L'agrandissement projeté et sa localisation sont planifiés sur l'aile nord du bâtiment existant, s'éloignant ainsi de la résidence visée et constituant du coup l'implantation dite de « moindre impact »;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et qu'aucun historique litigieux et/ou plainte ne sont documentés aux archives municipales;

Considérant que cette demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Règlement nº 91-2005 sur le plan d'urbanisme et amendements;

Considérant que le conseil municipal a demandé l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à ce sujet;

Considérant que selon l'avis du CCU, cette demande de dérogation mineure respecte les critères d'analyse et d'éligibilité contenus au Règlement nº14 sur les Dérogations mineures et amendements;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-01-2025 telle que soumise afin d'autoriser l'implantation du bâtiment d'élevage à une distance de 115 mètres de la résidence sise au 240, rang du Bas-de-la-Rivière Sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-054

Demande d'autorisation DA-01-2025 pour une aliénation en zone agricole sur le lot 1 593 909 / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Considérant que la mandataire, Madame Émilie Martin-Ouellette, a-g, mandataire pour le propriétaire Monsieur Pierre Ostiguy, s'adresse à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'utiliser aux fins résidentielles et d'aliéner le lot cité en objet, dont la superficie atteint 5 662,5 mètres carrés;

Considérant qu'au terme de la décision rendue par la CPTAQ relativement au dossier nº 447616, un droit acquis d'une superficie de 5 000 m^2 est reconnu sur ce lot et que la parcelle résiduelle ayant une superficie de 662,5 m^2 est exclue du droit acquis et qu'elle ne bénéficie d'aucune autorisation;

Considérant que la mandataire dépose cette demande d'autorisation afin que le lot puisse être aliéné et utilisé aux fins résidentielles dans son intégralité, régularisant ladite superficie résiduelle;

Considérant que les parcelles susmentionnées sont plus amplement décrites au plan de localisation préparé par la mandataire en date du 16 janvier 2025 sous le numéro 4684 de ses minutes;

Considérant que le propriétaire utilise l'intégralité du lot, incluant les bâtiments et les dépendances y étant érigés, à des fins exclusivement résidentielles;

Considérant que le lot nº 1 593 909 se situe dans la zone nº 518 parmi laquelle est autorisé, en vertu du Règlement de Zonage nº 92-2005 et amendements de la Ville de Saint-Césaire, l'usage «habitation unifamiliale isolée A-1»;

Considérant que la demande d'utilisation aux fins autre qu'agricole, sur la notion relative à l'usage, s'avère conforme au Règlement de Zonage précité;

Considérant que le conseil municipal a demandé l'avis du comité consultatif en urbanisme à ce sujet;

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'analyse du comité consultatif en urbanisme;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande satisfait les critères édictés à l'article 62.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, RLRQ c P-41.1 (LPTAAQ);

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande satisfait les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ, comme démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Séance ordinaire du 11 février 2025

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appui la demande d'autorisation ci-dessus décrite telle que présentée par la mandataire afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot cité en objet et de l'utiliser à des fins résidentielles pour régulariser la superficie résiduelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

ANNEXE A

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot.	Sol de catégories 2 et 3.
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	Similaire / catégories 2 à 3.
3	Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture.	La parcelle convoitée présente une superficie restreinte (0,5662 ha) et s'avère utilisée aux fins résidentielles.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles des lots avoisinants.	**Faible** : considérant que certaines résidences situées à l'ouest contribuent à l'imposition de distances séparatrices.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	**Faible :** seule une installation produisant entre 25 et 49 Unités animales se situe à proximité du lot visé (± 450 mètres). Cette autorisation ne vise pas l'implantation de nouveaux bâtiments visés par le calcul des distances séparatrices.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	N/A Il s'agit d'une résidence existante.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Maintenue.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la Municipalité et à l'échelle de la région.	Aucun effet n'est à prévoir sur les ressources **eau** et **sol** disponibles pour l'agriculture.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Négligeable.
10	L'effet sur le développement économique de la région.	Critère non applicable.
11	Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation la justifie.	Critère non applicable.
CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité socioéconomique aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une Municipalité régionale de comté (MRC).	Critère non applicable.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Abandon du projet par le demandeur.

Résolution 2025-02-055

Implantation d'une tour de radiocommunication et de radiodiffusion par Bell Mobilité Inc., projetée à l'immeuble sis au 1100, rue Leclaire, portant le numéro de lot 1 592 865 et situé en zone nº 407 / Demande d'appui

Considérant que Bell Mobilité Inc. projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant qu'au terme d'une analyse diagnostique des infrastructures de service en radiocommunication et de radiodiffusion, Bell Mobilité Inc. a démontré qu'il y avait saturation de la bande passante dans un secteur de la Ville ;

Séance ordinaire du 11 février 2025

Considérant que les infrastructures de radiocommunication, de radiodiffusion et de télécommunication assurent un rôle prédominant pour la couverture de risque en matière de sécurité civile, notamment pour la réponse des services d'urgence;

Considérant qu'après analyse des sites disponibles à l'intérieur du secteur visé, des discussions sont entamées avec le Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire (CAB) au terme desquelles une entente est intervenue entre les parties afin d'y implanter ladite infrastructure;

Considérant que la propriété du CAB se situe dans la zone nº 407, à dominance industrielle, et que l'implantation décrite aux plans fournis par Bell Mobilité Inc. s'avère satisfaisante pour les parties;

Considérant que les normes d'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion seront établies selon la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada et seront suivies en bonne et due forme;

Considérant que les projets d'infrastructures en radiocommunication et radiodiffusion relèvent d'une juridiction fédérale ayant préséance sur toute compétence exercée par les paliers de gouvernement lui étant inférieurs;

Considérant que la réglementation fédérale prévoit un processus de consultation publique pour ce type de projet, lequel est supervisé par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire reconnaît que le site sélectionné pour l'implantation de la nouvelle tour s'avère contextuellement justifié et déclare ainsi être favorable à l'ouverture des consultations publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-056

Membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme / Nouvelle nomination

Considérant le départ d'un membre citoyen siégeant sur le Comité consultatif en octobre dernier;

Considérant qu'il y a lieu de pallier au remplacement de ce membre citoyen siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la recommandation du Comité consultatif;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de nommer Madame Audrey Dufault, membre citoyenne pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mandat de Madame Audrey Dufault est d'un terme de deux ans dont l'échéance est en février 2027.

Que pour les fins d'actualisation, les membres citoyens nommés pour siéger sur le CCU, sont :

Membre citoyen	Terme	Résolution	Échéance
Mme Nathalie Camiré	9e Mandat de 2 ans	2024-11-357	Novembre 2026
Mme Nathalie Jean	4e Mandat de 2 ans	2023-05-164	Mai 2025
M. Christian Gauthier	4e Mandat de 2 ans	2023-05-164	Mai 2025
Mme Audrey Dufault	1er mandat de 2 ans	2025-02-056	Février 2027

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-057

Étude d'impact sur les déplacements en prévision de l'ouverture de rue – Parc industriel – Zone nº 409 / Octroi

Considérant la résolution 2022-05-226 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022 mandatant Groupe Civitas inc. afin de produire les documents en lien avec l'ouverture d'une nouvelle rue locale dans le secteur du parc industriel situé dans la zone nº 409;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat à Groupe Civitas inc. pour une étude d'impact sur les déplacements en prévision de l'ouverture d'une rue locale dans le secteur du parc industriel dans la zone nº 409 de la Ville de Saint-Césaire, au coût de 19 450 $, plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service datée 4 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-058

Soccer 2025 – Tarification pour inscriptions / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver la tarification pour les inscriptions au soccer 2025 tel qu'il appert au document daté du 31 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-059

Bibliothèque - thermopompe / Achat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'achat d'une thermopompe Gree mutli-zones 42 000 BTU, à Le Bleu des Champs de Saint-Césaire au coût de 13 850 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 11 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 11 février 2025

Résolution 2025-02-060

Poste de responsable à la Bibliothèque municipale / Embauche

Considérant le départ de la responsable de la Bibliothèque municipale;

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'embauche de Madame Frédérique St-Jacques au poste de responsable de la Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Césaire à partir du 3 février 2025.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille en vigueur à l'entrée en poste.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'entrée en fonction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-02-061

Politique d'incitation aux activités sportives, artistiques et culturelles de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite mettre en place une Politique d'incitation aux activités sportives, artistiques et culturelles dont l'objectif est de favoriser les saines habitudes de vie en encourageant les jeunes de moins de 18 ans résidants sur le territoire, à s'inscrire à des activités sportives, artistiques et culturelles;

Considérant que la Politique établit les règles et les modalités d'application d'une aide financière pour la participation à des activités sportives, artistiques et culturelles pour les jeunes de moins de 18 ans de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, **il est proposé par Jacques Bienvenue**

Et résolu d'adopter la Politique d'incitation aux activités sportives, artistiques et culturelles de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Résolution 2025-02-062

CAB de Saint-Césaire : projet de la salle communautaire et projet d'amélioration des infrastructures d'entreposage / Appui

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire (CAB) requiert l'appui de la Ville de Saint-Césaire afin d'obtenir du financement concernant les deux projets suivants :

1. L'achat d'un four combi et d'une chambre froide réfrigérée. Demande de financement adressée aux Banques alimentaires du Québec.

Séance ordinaire du 11 février 2025

2. Le développement de la salle communautaire, afin d'accueillir plus de clientèle et de bonifier leurs services. Demande de financement soumise au Fonds de développement aux entreprises d'économie sociale.

En conséquence, **il est proposé par Michel Denicourt**

Et résolu d'appuyer le Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire (CAB) dans leurs demandes de financement relativement aux projets ci-haut décrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Correspondances

Communication du maire

Période de questions
Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Luc Forand Maire	Nancy Bernier Greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2025-02-034, 2025-02-035, 2025-02-036, 2025-02-037, 2025-02-038, 2025-02-039, 2025-02-041, 2025-02-043, 2025-02-044, 2025-02-046, 2025-02-047, 2025-02-048, 2025-02-049, 2025-02-050, 2025-02-051, 2025-02-052, 2025-02-057, 2025-02-058, 2025-02-059,

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe